

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT DANS LE GARD Du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022

Nîmes, le 18/11/2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA). Les sites de collecte seront ouverts du 25 novembre au 2 décembre, **tous les jours, de 9H à 17H.** 

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le 04.66.36.40.22 pour une collecte à votre domicile. Vous pouvez également téléphoner à ce même numéro pour prendre rendez-vous pour déclarer une arme héritée ou trouvée. La déclaration d'une arme héritée ou trouvée se fera uniquement sur présentation de photos de l'arme (vue générale et vues détaillées sur tous les marquages figurant sur l'arme).

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre, obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous devez contacter la préfecture au 04.66.36.40.19 pour organiser un enlèvement sécurisé par une équipe de déminage.

Dans le Gard, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer ou venir déclarer une arme héritée ou trouvée que vous souhaitez conserver :

- Pour l'arrondissement de Nîmes : École nationale de police
   286 avenue Clément Ader à Nîmes
- Pour l'arrondissement d'Alès :
  Club de tir Entente sportive Vézénobres
  Mas David au 262 chemin du cimetière à Vézénobres
- Pour l'arrondissement du Vigan (<u>uniquement pour l'abandon d'armes à l'État</u>) :
  Compagnie de gendarmerie
  3 boulevard des châtaigniers au Vigan

Retrouvez l'ensemble des informations et les sites de collecte dans le Gard sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer www.interieur.gouv.fr/armes ainsi que sur le site de la préfecture du Gard www.gard.gouv.fr